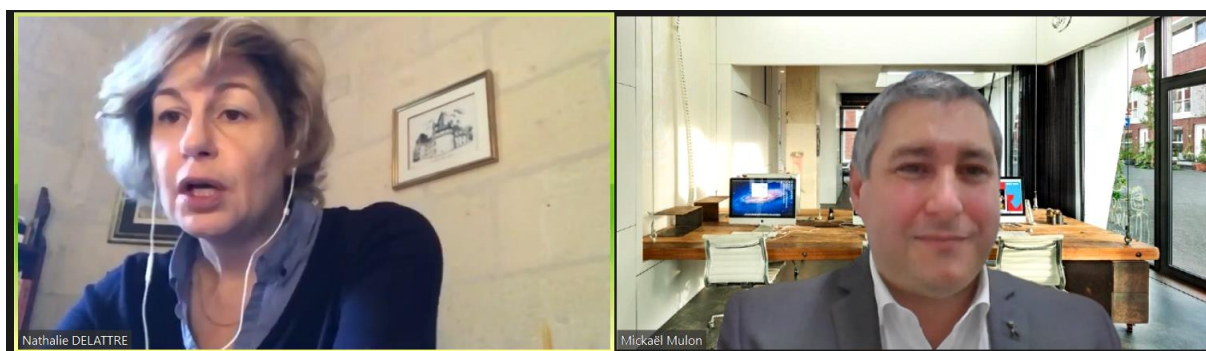


Madame Nathalie DELATTRE, Vice-Présidente du Sénat, à l'écoute des kinésithérapeutes



Madame Nathalie Delattre, Vice-Présidente du Sénat a reçu ce jour le Président du Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR). Cet entretien s'est tenu ce vendredi 20 novembre 2020 pour échanger sur l'optimisation du rôle des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que de l'avenir de la profession en France.

Le SNMKR, premier syndicat représentatif des masseurs-kinésithérapeutes, porte en permanence les revendications de la profession afin que la kinésithérapie apporte le maximum au système de santé français et à nos patients.

La crise sanitaire a mis en évidence une sous-utilisation, regrettable, des kinésithérapeutes et de leurs compétences malgré un volontarisme évident de la profession.

Une solution majeure que propose le SNMKR est que la kinésithérapie soit reconnue dès aujourd'hui comme profession médicale à compétences définies et intègre le système universitaire via le cursus Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie (MMOPK).

En effet, cette reconnaissance, prônée dès 2011 par le « Rapport relatif aux métiers en santé de niveau intermédiaire - Professionnels d'aujourd'hui et nouveaux métiers : des pistes pour avancer », permettrait de répondre, dès aujourd'hui, à un grand nombre de problématique du système de santé français comme :

SNMKR

Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
15 rue de l'Épée de Bois – 75005 Paris
contact@snmkr.fr – 01.45.35.82.45



- un meilleur maillage sanitaire, particulièrement important en zones sous-denses et dans les déserts médicaux, avec plus de 100000 professionnels de santé répartis sur la totalité du territoire français ;

- une amélioration de la qualité des prises en charge en diminuant les délais d'attente ainsi que les coûts généraux du système de santé pour l'Etat et pour les patients du fait du faible reste-à-charge de nos actes ;

- une amélioration de la coordination des équipes de soins par la consolidation d'une profession intermédiaire à champs de compétence étendu (de l'orthopédie à la neurologie en passant par la pédiatrie, la pneumologie ou la gériatrie...) ;

- une mise en place réelle de la prévention dont le kinésithérapeute est un acteur majeur sur tous les territoires au service de tous les patients permettant l'accès aux soins à toutes les classes sociales de notre société sans distinction.

L'écoute de madame Nathalie DELATTRE a été attentive et bienveillante vis-à-vis de nos propositions dans le cadre de la crise sanitaire et aussi pour l'optimisation de notre système de santé. Elle nous a proposé de prolonger ces échanges autant que nécessaire et également de porter nos propositions au plus au niveau de l'Etat notamment au travers de questions au gouvernement.

SNMKR

Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

15 rue de l'Épée de Bois – 75005 Paris

contact@snmkr.fr – 01.45.35.82.45